Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/08/2022

## Département de la Corrèze Commune de SAINT AUGUSTIN

# **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-30**

#### Date de convocation :

29 juillet 2022

Membres en exercice: 10

Présents: 9
Représentés: 0
Votants: 9
Exprimés: 9
Votes Pour: 9
Vote Contre: 0

### Séance du 5 août 2022

Le 5 août 2022 à 10H30, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

<u>Présents</u>: Mrs Auboiroux, Broussolle, Leclerc, Maison, Bouillon, Mmes Monédière, Géraudie, Benesteau, Bourzeix.

#### **Absents: Mr Martinie**

Lucile Benesteau a été désigné(e) secrétaire de séance.

# OBJET: : Choix d'un coordinateur SPS pour la réfection de l'église

Suite à la consultation pour le choix d'un coordinateur SPS, pour la réfection de l'église, trois propositions sont parvenues à la mairie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de retenir la candidature de l'Agence Jean-Michel LEYRAT 18 avenue Alsace Lorraine 19 000 Tulle pour un montant d'honoraires fixé à 2 140,00 € H.T.
- demande à Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de cette décision.

Le Maire

M. AUBOIROUX

